



Conseil de la Ville

Règlement RV-2007-06-16 modifiant le Règlement no 251-89 ayant pour objet l'adoption du plan d'urbanisme de l'ex- Ville de Saint-Romuald

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Plan des affectations du sol**

Le plan des affectations du sol auquel réfère l'article 2.1.2.1 de l'annexe « A » du Règlement no 251-89 ayant pour objet l'adoption du plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Romuald est modifié par la création d'une aire d'affectation « parc et espace vert local » à même une partie d'une aire d'affectation « résidentielle de faible densité », le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe « A ».

2. **Affectation des parcs et espaces verts**

La deuxième phrase du troisième alinéa de l'article 2.2.5 de l'annexe « A » de ce règlement est modifiée par l'insertion, après le mot « Hardy », de « , le parc situé sur une partie du lot 2 154 637 du cadastre du Québec sur lequel seront installés des bâtiments de l'ancienne ferme Lemelin ».

Adopté le 7 mai 2007

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 16 JUIN 2007